Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 28 (1940)

Heft: 1

Artikel: Progens : monographie sur l'histoire de la commune et de la paroisse

[suite]

Autor: Bourgoin, Gaston

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817947

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROGENS

MONOGRAPHIE SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE ET DE LA PAROISSE

par Gaston BOURGOIN, curé.

(Suite.)

CHAPITRE III

LA VERRERIE ET LES MINES

Progens avait vécu d'une vie paisible durant plusieurs siècles de son histoire. Ses habitants, gens simples et croyants, travaillaient à la culture de leurs champs et à l'élevage de leur bétail. Il semblait que toujours cela durerait ainsi, sans changement ni heurt. Les villageois ne soupçonnaient pas que leur colline renfermait des trésors.

Bientôt, ils allaient assister au développement de l'Industrie dans leur région. Des sociétés allaient se fonder pour exploiter du charbon, pour installer une verrerie. Progens allait devenir le centre de toute une contrée industrielle. Mais, petit village sans importance, perché sur la colline, il ne devait pas donner son nom à la ruche bourdonnante qui s'élevait à ses pieds. Semsales, localité plus importante, située sur une grand'route, attirait davantage les regards. Et l'on donna le nom de « Verrerie de Semsales », de « Mines de charbon de Semsales » à deux industries établies en majeure partie sur le territoire de la commune de Progens. Les autorités donnèrent dans le même sens. Dans la plupart des documents que nous avons eus sous les yeux,

la Verrerie est considérée de fait, comme faisant partie du bailliage de Châtel-St-Denis, quoique Progens fît partie du bailliage de Rue. Pendant 58 ans même, de 1777 à 1835, les verriers furent rattachés officiellement à la paroisse de Semsales ¹.

§ I. Les origines de la Verrerie (1776-1806).

Le 9 août 1776, les frères Claude-Joseph et Melchior Schmid, propriétaires des verreries de Miélin, en Franche-Comté, associés à Mathieu de Noyant, ingénieur des mines de Sa Majesté Très Chrétienne en Bourbonnais, demandèrent au Petit Conseil, par l'entremise du bailli de Châtel, « le droit d'exploiter les mines de charbon de terre qu'ils pourraient découvrir dans le canton et y établir des manufactures, telles que verrerie et tuileries ». Cette demande fut transmise aux Deux-Cents; mais en attendant, le Petit-Conseil leur permit de faire des fouilles dans les bailliages de Châtel et de Rue ².

Melchior Schmid en particulier avait déjà exploité des mines de charbon dans le pays. Originaire de la Forêt-Noire, propriétaire des verreries de Miélin en Franche-Comté et de Servance en Bourgogne, il fut l'un des associés d'un notable bernois, Gottlieb Wagner, qui obtint une concession déjà en 1768, pour l'établissement d'une verrerie et d'une mine de charbon à Paudex, dans le Pays de Vaud ³. Il semble que Wagner se soit retiré assez tôt, car Schmid est le chef de l'entreprise en 1771, ou plus exactement en 1773. Mais, soit que l'on ne voulut pas encourager Schmid,

¹ La Verrerie de Semsales (Fribourg) a été la désignation officielle du bureau de poste de la commune, jusqu'en mars 1933. Depuis lors, cet office s'appelle simplement: La Verrerie (Fribourg).

² A.E.F., Manual 1776, fo 464.

³ Wagner entreprit aussi une galerie au bord de la Mionnaz, près de Palézieux. Elle fut abandonnée à cause de la roche friable qui entraînait de gros frais d'exploitation. *Etrennes frib.*, 1919, p. 11.

parce que catholique, soit que la mine parut pauvre et difficile à exploiter, trois ans plus tard, en 1776, il demandait une concession au gouvernement de Fribourg ¹.

Il dirigea ses recherches dans les bailliages de Rue et de Châtel, parce qu'un essai avait été tenté dans la région quelques années auparavant. Le 24 janvier 1771, en effet, une société de Diesbach et consorts avait obtenu une concession dans la vallée de la Mionnaz. Cette société avait



La Verrerie de Semsales en 1890 — d'après une photographie.

entrepris des fouilles dans les environs de Palézieux et creusé trois galeries et un puit dans le bois de « l'Erberet ». Tout fut abandonné après trois ans de travail ².

Le 9 août 1776, une nouvelle demande de concession était donc adressée au Petit Conseil par Melchior Schmid et ses associés. L'objet principal de cette requête était l'établissement d'une verrerie. Les mines, que l'on se proposait d'ouvrir, avaient pour but de procurer le charbon

¹ Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Maxime Reymond, archiviste à Lausanne.

² Etrennes fribourgeoises, 1919, p. 11.

nécessaire aux fours. Cela ressort du protocole de la séance des Deux-Cents du 12 septembre: «Les frères Schmid demandent l'autorisation d'établir une verrerie, à l'endroit où ils ont trouvé une veine de charbon de pierre dans le bailliage de Rue »¹. La demande examinée par le Grand Conseil contient 11 postulats. Les requérants sollicitent:

1º « Le privilège exclusif, tant pour l'exploitation des mines de charbon de terre que pour l'établissement de verreries dans toute l'étendue du canton de Fribourg, pendant l'espace de 60 ans... »

2º « Toute la poudre à canon nécessaire pour les mines, au même prix qu'elle revient à l'Etat »; au maximum six quintaux par année.

3º « Cent pieds d'arbre de chêne, les plus à la portée et propres à la contruction des machines à moulette; de plus, tout le bois de sapin nécessaire à la construction des mines, ce qui n'est qu'un petit objet. »

4º « Un chemin (de 200 toises de 6 pieds, c'est-à-dire environ 400 mètres), aux frais de LL. EE. depuis l'emplacement de la mine jusqu'à la grand'route. »

5º « Permettre les constructions dans l'endroit le plus convenable: halles, fourneaux, magasins, usines, logements nécessaires pour les ouvriers... »

6º « Permettre de faire extraire les terres et sables nécessaires à la fabrique, où ils pourront en trouver... »

7º «Accorder une forêt, moyennant une reconnaissance annuelle à LL. EE., pour la fabrication des verres blancs et de l'étandage des verres à vitre. »

8° « Permettre de faire prendre un uniforme, ainsi que les ouvriers, lesquels seront distingués par le numéro sur les boutons, pour le bon ordre. »

¹ Dans cette contrée du canton de Fribourg « la molasse à charbon forme deux zones, l'une au nord-ouest suivant la vallée du Flon, l'autre au sud-est longeant la vallée de la Mionnaz ». D.G.S. t. VI, p. 316. Cf. Rudhart, *Les Combustibles suisses*, p. 71 et ss.

9° « Permettre l'exportation du charbon et de toutes les marchandises hors du canton, après qu'il en sera fourni.»

10° « Accorder au Sieur de Nojant le brevet d'ingénieur en chef pour le même canton. »

 11° « Approuver le règlement de police pour les ouvriers. »

Cette demande est renvoyée à l'examen de la Chambre Economique. En attendant son rapport, il est permis aux requérants de continuer leurs travaux ¹.

Enfin, le 21 novembre 1776, le gouvernement accorda la patente sollicitée à Claude-Joseph et Melchior Schmid et à Mathieu de Noyant aux conditions suivantes:

Les requérants avaient demandé une concession de 60 ans, on leur en accorde une de 40, avec la permission d'extraire le sable, là où ils le trouveront.

Ils ont la faculté d'exporter « toute espèce de marchandise en verre », sous réserve du payement des droits de péage, qui s'élèvent à 1 sol de France par quintal. Ces droits se payent tous les six mois.

La construction des différents bâtiments, fours, logements, etc., exigeant une quantité considérables de briques, les concessionnaires peuvent en fabriquer, non seulement la quantité qui leur est nécessaire, mais même suffisamment pour leur permettre d'en exporter et d'en vendre le surplus à l'étranger, moyennant un acquittement d'un droit de 5% de la valeur des briques pour le péage. En accordant cette autorisation, LL. EE. ne veulent pas porter atteinte à la tuilerie établie à Châtel-St-Denis.

Les entrepreneurs avaient demandé le privilège d'exploiter des mines de charbon sur tout le territoire du canton. Voici ce que porte la concession: « Les charbons de terre ou houille étant une matière très utile aux verreries dont nous désirons faciliter l'établissement, et pouvant en outre devenir une branche de commerce très avantageuse

 $^{^{\}rm 1}$ A.E.F., Manual 1776, fo 496 et sqq.; cf. Dellion, op. cit., p. 245 sq.

au moyen d'une exploitation bien dirigée », nous accordons un « privilège exclusif de pouvoir exploiter des mines pendant 40 ans, dans les bailliages de Vuissens, Bulle, Vaulruz y compris Vuadens, Châtel-St-Denis, Attalens, Rue, Romont et Estavayer ». Ce charbon pourra être vendu à l'étranger « après avoir préalablement fourni aux besoins et demandes de nos chers sujets » à qui il sera toujours vendu en dessous du prix fait à l'étranger. Le prix maximum admis est de 25 sols de France le quintal, pris sur les lieux.

Cependant le privilège d'extraire le charbon dans les limites de la concession n'est pas absolu. Le gouvernement réserve le droit à ses sujets d'exploiter le charbon sur leurs terres ou sur celles d'autrui, pour leur usage particulier. La même faculté est accordée à quiconque voudrait établir des fonderies ou des forges dans le pays. Ces derniers ne pourraient exploiter que la quantité nécessaire sans pouvoir en vendre le surplus.

Le privilège prévoit l'établissement d'un chemin de raccordement de la Verrerie à la grand'route de Châtel.

Pour construire les machines et les bâtiments, le Conseil accorde gratuitement 50 plantes de chêne à couper dans la forêt de Sautaux, à La Tour-de-Trême. Si cette quantité ne suffit pas, il accorde un lot supplémentaire de 50 autres plantes, qui devront être payées suivant l'estimation du bailli de Gruyère.

Pour faciliter l'exploitation de la mine, les requérants ont à leur disposition, à la Joux-des-Ponts, dans les forêts du gouvernement, 20 poses de bois de sapin, qu'ils payeront 6 louis d'or neuf la pose exploitée. Il leur est défendu de toucher aux hêtres. La poudre nécessaire est accordée. Les droits de régale pour l'exploitation et l'exportation du charbon, sont fixés à 15 louis d'or neuf à partir de la quatrième année. Pendant les trois premières années, seuls, les droits de péage seront à payer.

Dans le but de favoriser personnellement les sieurs Schmid et Noyant, LL. EE. leur défendent expressément de vendre à d'autres les privilèges octroyés. De plus, les privilèges seront censés « non avenus, éteints et expirés » si « les ouvrages de verrerie n'étaient pas exécutés ou étaient discontinués et cessaient pendant le cours de trois années consécutives ».

La concession n'est accordée que pour l'extraction du charbon. S'ils découvraient d'autres minerais, les entrepreneurs devraient en avertir «fidèlement » LL. EE. De Noyant y sera d'autant plus tenu, ajoute l'acte, « qu'en témoignage de notre confiance et pour reconnaître son mérite et ses capacités, nous l'avons établi ingénieur en chef des mines de notre Souveraineté ».

Enfin les ouvriers pouront porter un uniforme avec des boutons numérotés et un règlement de police sera donné pour le bon ordre ¹.

Munis de toutes les autorisations nécessaires, les associés Schmid et de Noyant allaient pouvoir se mettre au travail. Le gouvernement de Fribourg avait fait tout son possible pour favoriser ces industries naissantes. Les actes officiels sont empreints d'une réelle bienveillance des autorités envers les concessionnaires. A lire ces documents, on constate que l'on avait à Fribourg de grands espoirs pour l'avenir économique du canton. On voyait déjà tout le pays ravitaillé en charbon par les mines de Progens. Hélas ! les espoirs furent bien déçus: les mines ne rendaient pas tout ce que l'on en attendait. Les couches de charbon étaient peu épaisses, les gros filons ne mesuraient guère plus de 40 à 50 centimètres et ils étaient rares; la plupart avaient moins de 20 centimètres d'épaisseur.

Cependant plein de confiance, on se mit à creuser. Les plus anciennes galeries ouvertes vraisemblablement par Schmid et de Noyant se trouvent sur le versant nord-ouest de la colline de Progens, au lieu-dit le Froumi et Praz-Montésy². Les premiers exploitants choisirent de préférence le côté de la Mionnaz, pour des raisons d'économie:

¹ A.E.F., Rég. Arr., nº 35, fº 43 et sqq.

² Carte des mines... Galeries nº 7 et nº 8.

l'altitude de ce versant étant moins élevée que celle du côté opposé, ils atteignaient plus facilement les filons ¹.

La verrerie fut mise en activité immédiatement. On y brûlait le charbon extrait des mines du Froumi, qui arrivait juste à fournir les besoins des fourneaux. Le sable était tiré des carrières de Rueyres près de Sâles et la pierre à chaux, extraite à Semsales.

Les ouvriers commencèrent de suite à affluer à la Verrerie. Une requête adressée à l'Evêché, une année à peine après le commencement des travaux, dit en effet que «l'établissement occupe déjà un grand nombre d'ouvriers et qu'il en occupera dans peu jusqu'à trois cents ² ». Des étrangers vinrent de suite s'établir dans la région, comme on le constate par les registres paroissiaux de St-Martin et de Semsales. Il semble bien cependant qu'à part quelques ouvriers spécialistes, les premiers verriers et les premiers mineurs furent des habitants de la région.

Un indice nous permet de supposer que durant les premières années, la verrerie dut être florissante. Le 6 juillet 1779, le Petit Conseil discute la possibilité d'établir une route de Romont à Estavayer par Payerne. On se demande entre autre si Berne s'intéresserait à l'affaire et « combien MM. Schmid et de Noyant verseraient » pour financer cette amélioration de communication 3. Ou bien la verrerie marchait à plein rendement et l'on cherchait des débouchés pour l'exportation « de toute espèce de marchandises en verre », ou bien on se leurrait sur les possibilités des jeunes industries fribourgeoises!

(A suivre)

¹ « La Revue des Familles », 1919, p. 281-2, Les Houillières de Semsales. Un fait digne de remarque: les premières galeries furent ouvertes à peu de distance d'un lieu-dit Charbonneyres, situé sur le canton de Vaud. Un lieu-dit du même nom existe également à Progens.

² A.C. S^t-M. Acte de démembrement de la Verrerie de la paroisse de St-Martin.

³ A.E.F., Manual 1779, fo 462.